

Comment bien choisir son sapin de Noël ?

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 17/11/2022 - **Consommation Conseils aux consommateurs**

Il est l'incontournable des fêtes de fin d'année. Mais le choix du sapin de Noël, qui investit quelques 6,5 millions de foyers français chaque mois de décembre peut, parfois, poser problème. Naturel, artificiel, « Made in France »... comment choisir votre sapin de Noël ?

Comment choisir un sapin de Noël naturel et « made in France » ?

Si pour vous sapin de Noël rime avec odeur boisée et aiguilles verdoyantes, vous opterez probablement pour un sapin de Noël naturel et si possible « made in France ».

Cependant, attention aux publicités mensongères ! En effet, en 2016, **la DGCCRF a démantelé une vaste affaire d'escroquerie** autour de la commercialisation de sapins estampillés « made in France ». Pensant acheter en circuit court, de nombreux clients ont en réalité posé leurs cadeaux au pied d'un arbre en provenance directe de Scandinavie.

Alors pour être sûr d'investir dans un sapin produit en France, l'**association française du sapin de Noël naturel** < <https://afsnn.fr/> > (AFSNN), qui regroupe 133 producteurs sur tout le territoire, recommande de se fier aux labels. **« Fleurs de France »** < <http://www.labelfleursdefrance.fr/accueil/> >, par exemple, garantit l'origine française des arbres. Tout comme les marques régionales « Produit en Bretagne » ou encore « Terre d'Eure-et-Loir ». Pour connaître les marques et labels dans le domaine des sapins de Noël, vous pouvez consulter la **page dédiée sur le site de l'AFSNN** < <https://afsnn.fr/le-sapin-de-noel/marques-et-labels/> >.

Quant au sapin idéal, selon l'AFSNN : **« Il doit être dense, lourd et odorant. Et ses aiguilles doivent être solides et bien accrochées. »** Aussi, l'existence d'un **Label rouge** < <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/produit-label-rouge-quoi-vous-attendre> >, qui définit plusieurs critères de qualité (culture, coupe, conditionnement et expédition des sapins) devrait pouvoir vous guider dans votre réflexion.

Zoom sur le sapin label rouge

Zoom sur les sapins Label Rouge

Les sapins peuvent être porteurs d'un Label Rouge sous l'appellation « **sapin de Noël coupé** ».

Ce sapin répond à un cahier des charges qui vous garantit :

- ▶ Un sapin issu des espèces **Nordmann** ou **Epicéa**, ne présentant pas de traces de boues, **indemne de branches cassées ou mortes** ou de **dégâts causés par des parasites (champignons et insectes)**.
- ▶ Le **respect de critères esthétiques précis** : forme, couleur, symétrie et densité de l'arbre sont encadrées.
- ▶ Une **coupe de l'arbre à partir du 21 novembre** afin de préserver sa fraîcheur.

Enfin, comme le précise le **cahier des charges** < https://www.inao.gouv.fr/show_texte/5897>, « sont exclus de la certification le sapin de Noël floqué, givré, glacé ou traité avec un colorant » ainsi que « le sapin de Noël en pot et le sapin de Noël élevé en conteneur ».

Comment bien choisir un sapin artificiel ?

Pour les adeptes des sapins artificiels, sachez tout d'abord, qu'en fonction du type de sapin commercialisé, les professionnels sont tenus d'assurer la sécurité des consommateurs et de les informer des **risques liés à leurs produits**.

Cette obligation concerne les sapins floqués (même naturels) et les sapins artificiels (voir le détail ci-dessous). En l'absence de ces indications il vous est conseillé de ne pas donner suite à l'achat.

Les sapins floqués

La loi fait obligation aux professionnels <

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000355591/>>

d'apposer sur ces arbres, décorés avec de la neige ou du givre artificiel la mise en garde suivante : « **Ne pas approcher d'une flamme ou d'un corps incandescent (bougies ou cierges magiques, par exemple). Ne pas laisser de guirlandes électriques branchées sans surveillance** ». Cette recommandation peut également se faire par voie d'affichage sur les lieux de vente de façon visible, lorsque ces produits sont distribués sans

étiquetage ou sans notice. Ces indications, alertant les consommateurs sur les risques d'inflammabilité, doivent être assorties du pictogramme représentant une flamme. Ces dispositions concernent également les branches d'arbres ou les compositions ayant subi le même traitement.

Les sapins artificiels

Le danger réside dans les extrémités des branches d'arbres. Elles doivent être conçues de manière à éviter aux personnes tout risque de blessure, par exemple en étant munies d'une protection. Peuvent, par exemple, être considérés comme conformes à cette exigence, les produits faisant référence à la **norme NF S 54-200 de décembre 1994** <

<https://www.boutique.afnor.org/norme/nf-s54-200/arbres-de-noel-artificiels-protection-des-extremites-metalliques/article/684324/fa038055>>, relative aux arbres de Noël artificiels – protection des extrémités métalliques.

Sapin de Noël : quelles sont les précautions d'emploi ?

Que votre sapin soit naturel ou artificiel, quelques précautions d'emploi s'imposent :

- ▶ Si votre sapin est artificiel, **vérifiez bien que les extrémités des branches comportent des bouts solidement fixés** ou sont **repliés**. Souvent réalisées en fil de fer, ces extrémités pourraient blesser vos enfants, notamment aux yeux.
- ▶ **N'allumez jamais les bougies** que vous accrochez aux branches. Attention aux cierges magiques projetant des étincelles.
- ▶ Si le sapin est recouvert d'un flochage (neige ou givre artificiel), les risques d'inflammabilité sont encore plus importants : **évitéz tout contact avec une flamme ou un corps incandescent**.
- ▶ **Ne laissez pas vos guirlandes électriques branchées, sans surveillance**, toute la journée ou toute la nuit, car la chaleur des lampes ou un court-circuit pourrait provoquer un incendie. Au sujet des guirlandes électriques, nous vous conseillons la lecture de l'article [Guirlandes électriques : les précautions d'emploi](#) sur le site de la DGCCRF.

Comment donner une seconde vie à son sapin ?

Une fois les fêtes terminées, plutôt que de le déposer en bas de chez vous, au risque de recevoir une amende pouvant atteindre 150 € pour dépôt sauvage d'ordures, pourquoi ne pas lui donner une seconde vie ? Vous pouvez par exemple :

- ▶ le replanter dans votre jardin et le réutiliser l'année prochaine
- ▶ le déposer en point de collecte ou à la déchetterie
- ▶ le rapporter à la jardinerie. Certaines les reprennent et se chargent de les replanter
- ▶ en faire du bois de chauffage
- ▶ l'utiliser comme paillage dans votre jardin (après l'avoir préalablement réduit en copeaux).

7
ANS

C'est le temps nécessaire à un sapin pour atteindre la taille moyenne de vente, d'environ 1,5 m

Source : AFSNN

6.7
MILLIONS

C'est le nombre de sapins naturels vendus en France en 2019

Source : étude Kantar, « l'achat de sapin pour les Fêtes de Noël 2019 », avril 2020, pour FranceAgriMer et Val'hor

29.58
€

c'est le prix d'achat moyen d'un sapin de Noël en 2020

Source : FranceAgriMer 2020

Ces contenus peuvent vous intéresser

Chocolat au lait, gianduja, chocolat noir... les conseils pour bien choisir son chocolat ?

Conseils conso : les mentions à vérifier sur les étiquettes de nos bouteilles de vins

Comment bien choisir ses produits pour les fêtes ?

En savoir plus sur les sapins de Noël

Sapin de Noël : attention au risque d'inflammabilité ! <

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/sapins-et-decorations-conseils-et-s%C3%A9curit%C3%A9>> sur le site de la DGCCRF

Sapins de Noël, un produit français aux airs nordiques <

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/sapins-noel-produit-francais-aux-airs-nordiques>> sur le site de la DGCCRF

Thématiques : [Consommation](#) | [Conseils aux consommateurs](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

Partager la page   